

LA CHRONIQUE PRÉVOYANCE

D'ALEXANDRE GENET

PLANIFICATEUR FINANCIER

CHEZ BORDIER & CIE NYON



Vivre avec son temps

La population suisse vieillit. En 1948, selon l'Office fédéral des assurances sociales, l'espérance de vie d'un homme de 65 ans était d'à peine 12 ans, et celle d'une femme du même âge d'un peu plus de 13 ans. Aujourd'hui, elle est de 20 ans pour les hommes et de presque 23 ans pour les femmes. Sur la même période, la natalité a diminué: en 1948, on comptait environ 19 naissances pour 1000 habitants, contre seulement 10 aujourd'hui; et une femme avait en moyenne 2,5 enfants, contre 1,5 aujourd'hui.

Dans les années 1950 et 1960, la Suisse a connu une forte poussée démographique. En dix ans, de 1954 à 1964, le nombre des naissances est passé de quelque 84 000 à près de 113 000 par année, puis il a décliné et est retombé à 84 000 en 1974. Les hommes et les femmes de cette génération atteignent désormais l'âge de la retraite. Aucune génération n'a connu ensuite autant de naissances que celle des baby-boomers. Cela a pour effet que le nombre de retraités augmente plus rapidement que le nombre d'actifs. Au cours des dernières années, l'immigration a certes pu freiner cette évolution défavorable, mais n'a pas pu la compenser.

Il y a 60 ans, on comptait en moyenne 6 personnes en âge de travailler pour un retraité. On n'en compte plus que 3,3 aujourd'hui, et ce sera encore moins à l'avenir. Or la solidarité entre jeunes et retraités (et entre personnes modestes et personnes aisées) est un élément essentiel du bon fonctionnement du système. Autant dire que cette évolution compromet sérieusement le financement de la prévoyance vieillesse.

Financée essentiellement par les cotisations des actifs et les recettes fiscales, la prévoyance vieillesse dépend très fortement de l'économie. Une économie qui impacte d'ailleurs le rendement de l'épargne, facteur important en particulier dans le cadre de la prévoyance professionnelle ou l'on parle d'un tiers-cotisant, en plus de l'employeur et de l'employé: le rendement. L'effet vertueux des intérêts composés doit aider chacun à atteindre son objectif de capitalisation pour bénéficier d'une retraite digne.

Les changements au sein d'une société plus individualiste, plus connectée, moins patriarcale, jouent aussi un rôle. Les familles recomposées sont légion, le concubinage augmente. Et que dire d'un monde du travail post-Covid dans lequel de plus en plus d'actifs souhaitent travailler à temps partiel, à distance, ou choisir avec flexibilité le moment de quitter la vie active. Les carrières deviennent moins linéaires et la recherche de sens, d'épanouissement à court terme, se substitue parfois à l'attachement au statut social.

Le système de prévoyance suisse (premier, deuxième et troisième pilier) bien que compétitif au niveau international du point de vue de nombreux observateurs, doit s'adapter aux défis démographiques et sociétaux pour garder son rang. On peut discuter de la pertinence des modèles de réforme de la prévoyance professionnelle notamment, mais pas de leur nécessité, ni de leur urgence.